



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7484^e séance

Mardi 14 juillet 2015, à 10 h 30

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Van Bohemen	(Nouvelle-Zélande)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Lucas
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Wang Min
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Delattre
	Jordanie	M ^{me} Kawar
	Lituanie	M ^{me} Jakubonė
	Malaisie	M ^{me} Adnin
	Nigéria	M ^{me} Ogwu
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Tchad	M ^{me} Alingue
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2015/486)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2015/486)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République démocratique du Congo à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Martin Kobler, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, à participer à la présente séance.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/486, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra les exposés de M. Martin Kobler et de S. E. M^{me} Dina Kawar, Représentante permanente de la Jordanie, en sa qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo.

Je donne maintenant la parole à M. Kobler.

M. Kobler (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à présenter mes plus sincères félicitations à la Nouvelle-Zélande pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité.

(l'orateur poursuit en français)

Aujourd'hui, c'est le 14 juillet, et je présente donc mes félicitations les plus profondes à la France à l'occasion de sa fête nationale.

(l'orateur poursuit en arabe)

Je veux aussi adresser mes meilleurs vœux à tous les musulmans à l'occasion du mois sacré du ramadan et de la fête de l'Aïd al-Fitr toute proche.

(l'orateur reprend en anglais)

Je remercie le Conseil de sécurité d'avoir renouvelé notre mandat énergique. Je suis sûr que sa bonne mise en œuvre ouvrira la voie à une République démocratique du Congo plus stable, plus sûre et plus pacifique. Toutefois le succès de notre mandat est tributaire de la poursuite de notre partenariat constructif avec le Gouvernement. Aujourd'hui, je voudrais informer le Conseil des dernières évolutions concernant trois questions qui méritent notre mobilisation continue : premièrement, la situation en matière de sécurité dans l'est du pays; deuxièmement, le processus électoral et troisièmement, le dialogue stratégique entre la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), l'ONU et la République démocratique du Congo.

La protection des civils est au cœur du mandat de la MONUSCO et au premier rang de toutes nos activités militaires. Je voudrais commencer par en dire un peu plus au Conseil sur la lueur d'espoir que j'aperçois concernant une de nos lignes de front. À l'heure même où nous parlons, le cordon militaire des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et les opérations de recherche appuyées par la MONUSCO contre les Forces de résistance patriotiques en Ituri (FRPI) sont en cours. Ces opérations sont les plus efficaces menées depuis la défaite du Mouvement du 23 mars. Elles sont la preuve de ce que nous pouvons réaliser lorsque nous unissons nos forces.

Qu'on me comprenne bien, ne pas utiliser la force est bien sûr toujours l'option que nous préférons. Notre priorité est de faire en sorte que les FRPI déposent les armes volontairement. Nous avons apporté notre concours et participé activement aux négociations qui auraient pu permettre aux combattants de réintégrer la vie civile. Toutefois le recours à la force s'est avéré inévitable cette fois-ci. Les forces de la MONUSCO ont engagé aux côtés de l'armée congolaise une opération planifiée et coordonnée conjointement après que par trois fois les FRPI n'ont pas respecté le délai fixé pour leur reddition. L'offensive terrestre lancée par l'armée congolaise, appuyée par nos hélicoptères et nos drones de combat, a été très efficace. À cet égard, je tiens à remercier le Commandant adjoint de la Force et mon adjoint, M. David Gressly, de leur engagement actif dans les négociations.

Depuis le 3 juin, nos efforts conjoints ont permis de neutraliser environ un quart de l'ensemble des éléments des FRPI. Au-delà des succès purement militaires, la consolidation de la paix passe également par le rétablissement de l'autorité de l'État et la création de possibilités d'emploi, en particulier pour les jeunes, ainsi que par des solutions à l'intention des ex-combattants, qui sinon risquent de trouver ce groupe armé plus attractif. Les opérations menées montrent qu'en conjuguant nos forces nous pouvons mieux protéger les populations sans défense, qu'en harmonisant nos positions, nous pouvons consolider la paix et qu'en travaillant la main dans la main, nous pouvons restaurer l'espoir.

(l'orateur poursuit en français)

Les opérations contre les FRPI démontrent clairement ce que nous pouvons réaliser quand les forces de la République démocratique du Congo et de la MONUSCO travaillent ensemble. Je tiens à saluer ici le Gouvernement congolais pour la coopération entre les forces de la MONUSCO et les FARDC dans les opérations contre les FRPI. Les résultats de ce partenariat renforcent notre engagement et notre volonté de combattre la menace que représentent les groupes armés.

(l'orateur reprend en anglais)

Tandis que le succès est au rendez-vous en ce qui concerne la neutralisation des FRPI, les opérations conjointes contre les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR) dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et au Katanga sont en revanche au point mort depuis cinq mois maintenant. Nous devons sortir de l'impasse actuelle qui bloque nos efforts conjoints contre les FDLR. J'ai de multiples reprises souligné un fait indéniable, à savoir que le Gouvernement congolais a enregistré de grands progrès au cours des 10 dernières années s'agissant de rétablir la sécurité. Toutefois, dans de nombreuses régions de l'est de la République démocratique du Congo, la population reste à la merci d'un certain nombre de groupes armés.

Début février, notre appui aux opérations conjointes contre les FDLR a été suspendu. Depuis cette date, le Gouvernement congolais a choisi de mener ces opérations de façon unilatérale. La décision des FARDC de suspendre la coopération conjointe n'est pas liée qu'à la question des droits de l'homme avancée à l'origine. Nous avons revu notre politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme et nous cherchons

actuellement les moyens de reprendre la coopération dans le respect de notre engagement, qui est aussi celui du Gouvernement, en faveur des droits de l'homme.

Bien que les FARDC soient parvenues à déloger les FDLR de certains de leurs fiefs, l'armée congolaise a du mal à asseoir son contrôle dans les zones libérées. Récemment, les FDLR ont même repris certains de leurs anciens bastions, ce qui a pour effet de plonger la population dans un nouveau cycle de violence. Dans les territoires de Rutshuru et de Nyiragongo, théâtre des opérations contre les FDLR, l'insécurité est de nouveau en hausse. Les meurtres ciblés, les viols, les vols à main armée et les enlèvements contre rançon deviennent de plus en plus monnaie courante. Le personnel de l'ONU et les agents humanitaires sont aussi visés.

Malheureusement, la paralysie des opérations contre les FDLR a des effets dans d'autres domaines d'opération. Les répercussions de cette paralysie sont tangibles sur le terrain. À Beni, les Forces démocratiques alliées (ADF) continuent de semer la peur parmi la population sans défense. Je continue d'insister sur le fait que nous ne devons pas sous-estimer le caractère islamiste des ADF. Depuis octobre 2014, 327 civils ont perdu la vie dans des attentats terroristes, et deux de nos Casques bleus tanzaniens ont été tués en service commandé.

Toutefois, ces dernières semaines, les patrouilles musclées réalisées par 156 membres de la MONUSCO ainsi que l'action de la Police des Nations Unies pour superviser et conseiller près de 900 agents de police congolais ont très certainement permis d'éviter un carnage plus grand encore. J'en appelle néanmoins au Gouvernement congolais pour que nous unissions nos forces et travaillions la main dans la main afin de garantir à la population congolaise son droit élémentaire à la sûreté et à la sécurité. On ne peut tout simplement pas se permettre d'attendre. Chaque jour qui passe, ce sont davantage de femmes congolaises qui sont dans l'incapacité de s'occuper de leurs champs ou qui sont violées. Chaque jour qui passe, ce sont davantage de villageois qui sont obligés de payer des impôts illégaux. Chaque jour qui passe, ce sont davantage d'enfants qui sont recrutés par les groupes armés, exploités et maltraités. Nous sommes unis par un même objectif, soyons également unis dans l'action.

Le processus électoral est au centre des discussions politiques à Kinshasa. Des élections pacifiques et crédibles sont le test le plus fiable pour toute démocratie. Les élections, seules, ne sont pas une

garantie de stabilité, mais l'absence d'élections crédibles accroît le risque d'instabilité. En novembre 2016, la République démocratique du Congo tiendra une élection présidentielle et des élections législatives. Les exigences de la résolution 2211 (2015) sont on ne peut plus claires. Il faut garantir un processus électoral transparent et crédible, tout en respectant la Constitution et le calendrier électoral. En dernier ressort, c'est au Gouvernement qu'il incombe de veiller à ce que les élections soient crédibles.

Il y a, selon moi, quatre grandes difficultés à surmonter pour faire en sorte que le processus électoral soit transparent et crédible et réponde aux attentes de la population congolaise. Premièrement, il faut d'urgence un budget électoral. Deuxièmement, le calendrier électoral doit être réaliste. Troisièmement, les listes électorales doivent être mises à jour pour inclure, entre autres, les jeunes adultes ayant atteint l'âge de voter depuis les dernières élections, et ce, afin de ne pas priver la jeunesse de ses droits. Quatrièmement, il faut, comme dans toute élection, ménager un espace politique à l'opposition et à la société civile.

Je salue l'initiative qu'a prise le Président Kabila de tendre la main à un large éventail de protagonistes afin de trouver le moyen d'assurer le consensus au sujet du processus électoral. Ces consultations, cependant, ne devront pas retarder les élections présidentielle et législatives, qui doivent se tenir en novembre 2016, comme le prévoient la Constitution et la résolution 2211 (2015).

Le dialogue stratégique entre la MONUSCO et le Gouvernement de la République démocratique du Congo a débuté en mars. Depuis, nous nous sommes rencontrés au plus haut niveau dans un objectif commun, mettre sur pied une stratégie de sortie graduelle, agréée par tous, et redynamiser notre collaboration sincère sur les questions de sécurité, d'élections, de droits de l'homme et de communications, tous domaines qui sont au cœur même de notre mandat. Je tiens à remercier le Gouvernement, et en particulier S. E. le Ministre des affaires étrangères, Raymond Tshibanda, d'avoir été un artisan si actif de ce dialogue à nos côtés et d'avoir travaillé inlassablement à ce processus. Je suis très heureux que les pourparlers progressent dans un esprit de confiance mutuelle.

En mai, des équipes composées de personnel de la MONUSCO et de responsables gouvernementaux ont mené des missions conjointes sur 29 territoires situés dans les quatre provinces où sévit un conflit.

Armées de questionnaires détaillés et s'appuyant sur une méthodologie convenue conjointement, les équipes ont sillonné la plus grande partie des zones reculées afin de se rendre compte par elles-mêmes des conditions de sécurité dans l'est. Elles ne se sont pas attachées aux ouï-dire, aux analyses théoriques ou à des faits retransmis : elles voulaient voir la réalité sur le terrain, et en ont rendu compte telle qu'elles l'ont vue. Les constats qu'elles ont faits sont actuellement l'objet de discussions avec le Gouvernement et serviront de base aux conclusions que nous tirerons de concert sur la façon de partir, à terme – et quand – de République démocratique du Congo. Il subsiste des divergences sur cette question. Le Gouvernement congolais aimerait proposer immédiatement une nouvelle réduction d'effectifs, mais nous préférons suivre un processus structuré, par phases, sur le modèle des dispositions de la résolution 2211 (2015).

Nous convenons tous que la MONUSCO doit progressivement quitter la République démocratique du Congo. Nous avons, de fait, déjà commencé ce retrait. Sur les 2 000 hommes de troupe concernés par les réductions prévues au titre du mandat en cours, 1 420 ont déjà été rapatriés, et d'autres unités suivront le mouvement sous peu. Il est entendu entre nous qu'une fois que nous partons, les forces de maintien de la paix n'ont pas à revenir. L'échéancier de notre départ doit dépendre des progrès sur le terrain. Plus tôt le Gouvernement et la MONUSCO joignent leurs forces, plus tôt les groupes armés seront éliminés. Et plus tôt les groupes armés sont éliminés et l'autorité de l'État rétablie, plus vite et plus nettement on pourra réduire les effectifs.

Pour terminer, je voudrais aborder brièvement un certain nombre d'autres questions importantes auxquelles la République démocratique du Congo doit faire face. Comme je l'ai dit tout à l'heure, les débouchés économiques sont d'une importance vitale pour la consolidation de la paix. S'agissant de la République démocratique du Congo, on entend souvent répéter cette vérité que les richesses naturelles du pays pourraient aisément permettre d'offrir à la population congolaise ce qu'elle veut. Or, en dépit de l'abondance de leurs ressources, d'un taux de croissance notable et du fait qu'ils disposent de ressources encore inexploitées, comme l'agriculture et le capital humain, les Congolais restent l'un des peuples les plus pauvres du monde.

La chute des cours des matières premières et les préoccupations des investisseurs au sujet de la stabilité

du pays, dans l'attente des élections, sont des signes inquiétants. Je salue les efforts déployés par l'Envoyé spécial, Said Djinnit, pour organiser une conférence des investisseurs à Kinshasa en février 2016. J'invite les partenaires nationaux et internationaux à investir dans la jeunesse, dont l'avenir ne doit pas être grevé par le taux élevé de chômage et le manque de débouchés.

La lutte contre les groupes armés ne sera pas efficace sur la durée si les questions de développement économique et d'emploi ne sont pas abordées. À cet égard, je voudrais mettre en exergue le déplacement effectué par la Présidente du Comité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, l'Ambassadrice Dina Kavar, avec sa délégation, dans le pays en mai 2015. Ce déplacement a souligné l'importance de la bonne gouvernance dans le secteur minier, en mettant en outre l'accent sur l'embargo sur les armes et le développement de la coopération entre la MONUSCO, le Comité des sanctions et le Groupe d'experts.

Enfin, j'ai suivi de très près la situation au Burundi alors que le pays s'enfonçait peu à peu dans la violence au cours des deux derniers mois. À ce jour, ce sont plus de 140 000 personnes qui ont fui vers les pays voisins, dont 12 800 vers la République démocratique du Congo. Je souligne ici ces événements pour nous rappeler encore l'importance que revêtent le respect de la Constitution et le fait de ménager l'espace politique nécessaire au dégagement d'un consensus national autour des élections.

La mise en œuvre des engagements nationaux, régionaux et internationaux pris dans le cadre de l'accord d'Addis-Abeba exige des efforts conjoints de la part de la communauté internationale. À cet égard, j'ai plaisir à féliciter M. Ibrahim Fall de sa nomination au poste de Représentant spécial de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs et M. Thomas Perriello pour sa nomination comme nouvel Envoyé spécial des États-Unis pour la région des Grands Lacs de l'Afrique. Cette solide équipe d'envoyés pour la région des Grands Lacs peut réellement accompagner le Gouvernement de la République démocratique du Congo dans les périodes à venir.

J'ai coutume de conclure en remerciant le personnel national et international des Nations Unies des efforts qu'il consacre à l'amélioration du sort de la population de la République démocratique du Congo. Aujourd'hui, je souhaite saluer l'ouvrage des contingents

de la brigade de l'Ituri pour le travail réalisé dans le cadre de leur mandat de protection. Ils ont véritablement fait preuve d'un immense courage dans leur engagement actif et leur poursuite contre les Forces de résistance patriotiques en Ituri au cours des dernières semaines. C'est exactement le type de maintien de la paix que nous avons toujours préconisé, le Commandant de la Force et moi-même. Mais c'est aussi, et cela est encore plus important, ce type d'engagement que la population et le Gouvernement attendent de nous.

Je remercie le Conseil de son appui non démenti et infatigable. Nous sommes tous témoins d'un moment qui fera date dans l'histoire de la République démocratique du Congo. Les germes d'un Congo stable, sécurisé et résilient ont déjà été plantés. Je forme le vœu que nous les verrons fleurir dans les prochaines années.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Kobler de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Kavar.

M^{me} Kavar (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cet exposé aux membres du Conseil en ma qualité de Présidente du Comité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo. Dans ma déclaration, j'ai l'intention de décrire dans ses grandes lignes le déplacement que j'ai effectué en République démocratique du Congo, au Rwanda et en Ouganda du 24 au 29 mai. Je mettrai également brièvement en exergue le travail effectué par le Comité depuis le 22 janvier, date de ma dernière déclaration devant le Conseil concernant les sanctions relatives à la République démocratique du Congo (voir S/PV.7367).

Dans mon exposé du 22 janvier, j'ai fait observer que la date du 12 mars correspondait au 11^{ème} anniversaire de la création par le Conseil du Comité des sanctions chargé de superviser la mise en œuvre de l'embargo sur les armes. J'ai exprimé l'espoir que nous puissions collectivement nous faire une meilleure idée, dans le courant de 2015, de la mesure de l'engagement s'agissant de la mise en œuvre du régime de sanctions, et des dispositions qui pourraient être prises pour remédier aux lacunes et déficiences éventuelles. J'ai fait observer que j'étais consciente des défis qui nous attendaient, et particulièrement des divergences de vues dans la région s'agissant de ceux qui portent la plus grande responsabilité des violations des sanctions. J'ai également souligné l'importance d'un dialogue permanent du Comité avec les différents interlocuteurs, dont il doit entendre les vues et auxquels

il doit fournir assistance, selon que de besoin, afin de renforcer la mise en œuvre du régime de sanctions.

Plusieurs mois plus tard, j'ai passé une semaine en République démocratique du Congo, au Rwanda et en Ouganda, dans ce qui a été la première occasion où le président du Comité des sanctions se rendait dans la région des Grands Lacs pour évaluer la mise en œuvre de l'embargo sur les armes, du gel des avoirs et de l'interdiction de voyager. Au nom du Comité, j'aimerais adresser tous mes remerciements aux Gouvernements congolais, rwandais et ougandais, qui ont facilité ce déploiement. J'aimerais également saisir cette occasion pour transmettre à titre personnel mes remerciements au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kobler, et à son équipe de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), qui nous ont fourni un appui inestimable, en particulier au niveau logistique, durant mon séjour dans chacun des trois pays.

Au cours de ce déplacement, j'ai expliqué à mes interlocuteurs que, conformément au cahier des charges arrêté par le Comité, l'objet de ce voyage était de voir comment l'on pouvait améliorer l'efficacité des dispositions relatives aux sanctions au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité; de recueillir des informations de première main sur la situation en République démocratique du Congo et dans les États voisins, y compris les noms à inscrire sur la liste; de renforcer le dialogue entre les parties prenantes concernées et le Comité; et de prendre connaissance de toute proposition concrète que les États pouvaient avoir en vue de renforcer la mise en œuvre du régime des sanctions, y compris des demandes de renforcement des capacités. Il y est également indiqué que la visite contribuerait au futur examen des mesures de sanctions auquel procédera le Conseil.

Lors des entretiens que j'ai eus en République démocratique du Congo, plusieurs thèmes ont été abordés, à savoir les prochaines élections; l'interruption récente des opérations conjointes entre les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et la MONUSCO; et enfin, la demande formulée par les autorités congolaises tendant à ce que les effectifs de la MONUSCO soient réduits de 7 000 soldats avant la fin de l'année. Au cours de mes réunions avec les responsables gouvernementaux, les représentants de la société civile et les représentants des Nations Unies, j'ai évoqué le paradoxe qui existe entre la quantité de ressources naturelles que possède

la République démocratique du Congo et les difficultés qu'elle rencontre en matière de gouvernance, l'État étant incapable d'exploiter ses ressources pour générer des richesses afin d'améliorer le développement du pays et de créer de meilleures possibilités pour sa population. À plusieurs occasions, l'on m'a rappelé les affirmations du Gouvernement quant à l'implication d'États voisins dans les réseaux de contrebande liés aux activités de déstabilisation de la République démocratique du Congo via le commerce illicite des ressources naturelles, de même que les allégations selon lesquelles des membres du Gouvernement et des éléments des FARDC étaient eux-mêmes complices de ces réseaux.

Dans un contexte où de sérieux efforts sont nécessaires pour enquêter sur les réseaux de contrebande et les poursuivre en justice, et sachant qu'aucun individu n'a été sanctionné par le Comité depuis décembre 2012, j'ai informé mes interlocuteurs qu'en tant que Présidente du Comité, je voulais bien déterminer si plusieurs sanctions bien ciblées, et bien évidemment étayées par des preuves suffisantes, pourraient dissuader les malfaiteurs et renforcer l'autorité de l'État. J'ai encouragé mes interlocuteurs à me fournir les noms des principaux auteurs de troubles pour que cela serve d'exemple à ceux qui agissent aux niveaux inférieurs. Le Ministre de l'intérieur de la République démocratique du Congo a fait part de la volonté du Gouvernement à travailler avec le Groupe d'experts et de lui fournir des noms à inscrire sur la liste des sanctions. Toutefois, lorsque le Groupe d'experts a organisé une réunion au Ministère le 12 juin en vue de donner suite à ma demande, aucun nom n'a été fourni. Nous espérons toujours pouvoir avancer sur ce point.

Je tiens à confirmer que, depuis l'adoption de la résolution 1807 (2008) en mars 2008, l'embargo ne vise plus le Gouvernement et que la procédure de notification au Comité concernant le transfert de matériel militaire des pays fournisseurs de la République démocratique du Congo n'existe qu'à des fins d'information. Le Comité est prêt à échanger davantage sur cette question avec les autorités congolaises, si elles le souhaitent, afin de fournir des éclaircissements supplémentaires.

Concernant la gestion des stocks d'armes, j'ai réitéré l'appel lancé par le Conseil à la République démocratique du Congo pour qu'elle renforce la sécurité de ces stocks et mette en œuvre un programme national de marquage des armes. J'ai aussi rappelé les conclusions présentées par le Groupe d'experts dans un précédent rapport, selon lesquelles les FARDC demeurent la

principale source d'approvisionnement en armes et en munitions des groupes armés non gouvernementaux. La sécurité des stocks d'armes et le marquage des armes doivent constituer des priorités, comme l'ont demandé à plusieurs reprises le Groupe d'experts et le Conseil lui-même, bien qu'il ne semble pas y avoir eu d'action entreprise en ce sens.

À cet égard, je tiens à souligner que le Service de la lutte antimines de l'ONU a informé le Comité de la situation le 6 mars, et a noté que des contraintes financières limitaient l'aide fournie au Gouvernement congolais en matière de gestion des armes et des munitions. Dans le rapport écrit concernant mon voyage dans la région, qui a été examiné vendredi au sein du Comité, j'ai invité les membres du Comité à contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance à la lutte antimines, en insistant tout particulièrement sur la construction de nouveaux entrepôts d'armes dans l'est de la République démocratique du Congo. Il s'agit là d'une mesure concrète grâce à laquelle les membres du Conseil peuvent faire avancer une question qui a vu peu, voire pas, de progrès, et renforcer les capacités de la République démocratique du Congo en termes de gestion et de stockage des armes.

Cette visite a également permis de préparer le terrain en vue d'améliorer la communication et la collaboration entre le Groupe d'experts et les Gouvernements, les Nations Unies et les membres de la société civile. Le Comité doit quant à lui assurer un suivi avec le Groupe pour veiller à ce que l'accès promis aux membres lors de ma visite soit accordé.

Au Rwanda, la teneur générale des réunions a été positive, bien que la partie rwandaise ait présenté un contre-argument pour répondre aux plaintes de la République démocratique du Congo l'accusant d'être responsable des problèmes qu'elle endure. Les autorités ont clairement fait savoir qu'elles avaient le sentiment que la République démocratique du Congo utilisait injustement le Rwanda comme bouc émissaire pour les problèmes découlant de questions de gouvernance. Les autorités rwandaises ont estimé qu'il incombait aux autorités congolaises de réaliser des progrès dans des domaines comme la gouvernance du commerce des ressources naturelles et la neutralisation des Forces démocratiques de libération du Rwanda.

En Ouganda, lors des réunions avec le Ministre de la défense et le Directeur par intérim des affaires multilatérales au Ministère des affaires étrangères, il a été allégué que le groupe armé dénommé Forces

démocratiques alliées (ADF), inscrit sur la liste des sanctions par le Comité en juin 2014, avait des liens avec des groupes terroristes, comme les Chebab. Or, le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo n'a pu établir aucun lien à ce jour. À cet égard, je voudrais remercier le Gouvernement tanzanien d'avoir arrêté le chef des ADF, Jamil Mukulu, qui était inscrit sur la liste des sanctions, et d'avoir accédé à la requête de Kampala de l'extrader vers l'Ouganda. Je tiens également à remercier les autorités ougandaises de m'avoir fait part de leur intention d'autoriser le Groupe d'experts à interroger Mukulu et tous ses associés qui ont été arrêtés en même temps que lui.

À Kampala, ma délégation a également organisé un petit-déjeuner avec des représentants des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, et s'est entretenue par visioconférence avec des représentants du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Said Djinnit, à Nairobi. Nous avons également rencontré deux représentants d'une entreprise basée à Kampala, sanctionnée par le Comité en mars 2007 pour avoir acheté de l'or dans le cadre d'une transaction commerciale régulière avec des négociants congolais étroitement liés à des milices. Cette entreprise fait l'objet d'une enquête par les autorités ougandaises.

Depuis le dernier exposé que j'ai présenté au Conseil, le 22 janvier (voir S/PV.7367), le Comité a tenu une réunion formelle le 6 mars avec les États de la région et trois séances de consultations, le 31 mars, le 28 avril et le 10 juillet. Au cours de la réunion du 6 mars, le Comité a invité les représentants du Burundi, de la République démocratique du Congo, du Rwanda, de l'Ouganda et de la République-Unie de Tanzanie à faire part de leurs vues sur le rapport final de 2014 du Groupe d'experts (voir S/2015/19), aux côtés de nos collègues du Comité, à savoir l'Angola, au nom de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, et l'Afrique du Sud, au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

À la suite de la réunion du 6 mars, le Comité a pris la décision sans précédent d'envoyer au mois de mai des lettres pour encourager un certain nombre d'États qui avaient été invités à ouvrir des enquêtes conformément aux recommandations du Groupe d'experts. J'ai remis des copies des lettres adressées aux Représentants permanents de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de l'Ouganda à mes interlocuteurs au cours de mon voyage. Le Comité a l'intention d'assurer

le suivi de ces lettres, de même que de celles qui ont été envoyées au Burundi, à l'Afrique du Sud et à la Tanzanie. Lors des consultations du 31 mars, le Comité a entendu un exposé de M. Alphonse Ntumba Luaba, Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, concernant les activités de celle-ci. Lors des consultations du 28 avril, le Groupe d'experts a donné un aperçu de son plan de travail relatif à son mandat actuel.

Enfin, lors des consultations tenues par le Comité le vendredi 10 juillet, le Coordonnateur du Groupe d'experts a fait au Comité le point des progrès enregistrés par le Groupe, et le document y afférent a été distribué le 2 juillet. J'ai également fait part d'un certain nombre de réflexions personnelles sur ma visite en République démocratique du Congo, au Rwanda et en Ouganda, dont je compte présenter certaines au cours des consultations du Conseil qui se tiendront après la présente séance.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Kawar de son exposé.

Je donne la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

M. Gata Mavita wa Lufuta (République démocratique du Congo) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, saluer l'accession de votre pays, la Nouvelle-Zélande, à la présidence du Conseil de sécurité et vous féliciter pour la grande compétence avec laquelle vous avez dirigé les débats et les travaux du Conseil depuis le début de ce mois de juillet. Je voudrais également exprimer la satisfaction de ma délégation à S. E. Dato Ramlan Bin Ibrahim, Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé les délibérations du Conseil de sécurité pendant le mois de juin dernier. Je voudrais enfin rendre un hommage appuyé au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour le souci constant et jamais démenti dont il n'a eu de cesse de faire montre, ainsi que pour son implication personnelle à œuvrer à la consolidation de la paix dans mon pays.

La présente séance est importante et opportunément justifiée pour passer en revue les progrès réalisés concernant la situation en République démocratique du Congo depuis l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2211 (2015), le 26 mars dernier. Nous avons pris acte du rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour

la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2015/486), et de la présentation qui en a été faite par M. Martin Kobler, Représentant Spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo, dont je salue la présence parmi nous. Nous avons également pris acte de la déclaration faite par la représentante de la Jordanie en sa qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo.

Ma délégation sollicite la compréhension du Conseil pour revenir sur un certain nombre de points épinglés par le rapport, qui fait l'objet de nos débats, plus particulièrement pour ce qui concerne la mise en œuvre des engagements pris par mon pays au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, signé à Addis-Abeba, les relations avec la MONUSCO, l'état d'avancement du processus électoral et la situation en matière de sécurité dans la partie est de mon pays.

Comme le savent les membres du Conseil, les engagements pris par mon pays au titre de l'Accord-cadre se résument en gros en quelques points, à savoir la poursuite de la réforme du secteur de la sécurité pour ce qui concerne l'armée et la police, la consolidation de l'autorité de l'État dans l'est de mon pays, et la lutte contre les groupes armés. Il revient également à mon pays la charge de promouvoir les réformes structurelles des institutions de l'État, y compris la réforme des finances, et de promouvoir les objectifs de réconciliation nationale, de tolérance et de démocratisation. Trois ans après la signature dudit Accord, il y a lieu d'affirmer que la République démocratique du Congo a réalisé la majeure partie de ses engagements. En effet, depuis que le Gouvernement a mis en place un cadre légal et réglementaire pour les réformes à entreprendre aux fins de la mise en œuvre de l'Accord-cadre, des progrès notables ont été accomplis, ce que, d'ailleurs, reconnaît le rapport du Secrétaire général.

Pour ce qui est des relations avec la MONUSCO, le dialogue amorcé avec l'ONU dans le cadre de l'examen stratégique se poursuit. Nous sommes convaincus que mon gouvernement arrivera à un terrain d'entente avec l'ONU et qu'un accord interviendra sans doute sur les points qui font l'objet de discussions.

En ce qui concerne les élections, je puis affirmer que l'instauration de la démocratie dans mon pays est une réalité incontournable, avec l'organisation des premières élections réellement libres et démocratiques de notre histoire en 2006, l'organisation des élections

législatives et présidentielle à terme échu en 2011, la mise en œuvre effective de la décentralisation et l'organisation programmée des élections locales, municipales, urbaines, provinciales, sénatoriales, législatives et présidentielle en 2015 et 2016. Ma délégation tient à rassurer le Conseil et à lui confirmer la détermination du Gouvernement de mon pays à s'ancrer plus que jamais dans la culture démocratique. C'est ainsi qu'après un débat ouvert et nourri, la Commission électorale nationale indépendante a publié un calendrier global des prochaines élections. Elle a également fixé le budget nécessaire pour l'organisation de l'ensemble du cycle électoral. Ceci témoigne de notre volonté d'organiser des élections transparentes et crédibles.

Mais, comme l'a rappelé S. E. M. Joseph Kabila Kabange, Président de la République et Chef de l'État, dans son allocution à la nation à l'occasion de la commémoration du cinquante-cinquième anniversaire de l'accession de notre pays à la souveraineté internationale, la route qui conduit vers le troisième cycle des élections dans notre pays est jonchée de plusieurs obstacles qu'il faut extirper pour permettre le déroulement des scrutins dans un climat apaisé.

Ces obstacles sont liés au calendrier électoral global exigé à cor et à cri par l'opposition, qui l'a aussitôt contesté après sa publication; au financement du processus électoral, évalué bien après l'adoption du budget 2015 – à eux seuls, les besoins pour l'organisation des élections s'élèvent à plus d'un milliard de dollars, alors que ledit budget pour l'ensemble des besoins de l'État était arrêté à l'équivalent, en francs congolais, de 9 milliards de dollars; à la participation au scrutin de 2015 d'anciens mineurs devenus majeurs en cours du cycle électoral, qui, du fait de la loi électorale, en sont exclus – cette loi prévoit en effet que cette frange importante de la population congolaise ne pourrait être prise en compte que lors des scrutins à venir, après le renouvellement du fichier électoral; et enfin, à l'impératif de la sécurisation du processus électoral – les expériences malheureuses du passé, notamment l'intolérance politique et la non-acceptation des résultats des élections par des perdants ayant conduit à des violences meurtrières avant, pendant et après les scrutins de 2006 et 2011.

Pour faire face à cette situation, le Président de la République a engagé la nation sur la voie de consultations et, éventuellement, du dialogue afin qu'ensemble, majorité, opposition et société civile puissent convenir des voies et moyens permettant de

surmonter ces obstacles. Il est important de noter ici que le dialogue politique auquel appelle le Chef de l'État est une affaire des Congolais, qui doivent apprendre à se parler entre eux, sans ingérence étrangère, comme cela se fait partout ailleurs.

S'agissant de nos partenaires et amis, nous sommes convaincus qu'ils accompagneront la République démocratique du Congo dans cet exercice d'apprentissage et d'approfondissement de la démocratie dans un climat de paix, en évitant, comme je l'ai déjà dit, les ingérences inappropriées.

Mon gouvernement a entrepris des efforts considérables en matière de réforme du secteur de la sécurité. Ces efforts étant bien connus du Conseil, qu'il me soit permis de ne pas m'y attarder. Pour ce qui est de la situation en matière de sécurité, il est vrai que certaines parties de notre pays font encore aujourd'hui l'objet de préoccupations en matière de sécurité. C'est le cas notamment de quelques poches d'insécurité entretenues par des groupés armés étrangers dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), appuyées par la MONUSCO, font de leur mieux pour sécuriser Beni et ses environs, qui restent encore sous la menace des terroristes ougandais de l'Alliance des Forces démocratiques. Dans le même contexte, les FARDC poursuivent seules la lutte contre les rebelles rwandais des Forces démocratiques pour la libération du Rwanda, et les résultats sont encourageants.

Par ailleurs, le Gouvernement est déterminé à mettre un terme au dossier de l'ex-rébellion du Mouvement du 23 mars (M23). C'est dans ce cadre qu'il a accordé l'amnistie pour faits de guerre à un grand nombre de ses membres. S'agissant de leur rapatriement, le neuvième sommet extraordinaire des chefs d'État de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, tenu à Luanda le 18 mai, avait recommandé que soit terminée dans trois mois l'exécution des Déclarations de Nairobi signées entre le Gouvernement congolais et l'ex-rébellion du M23, notamment pour ce qui est du rapatriement des ex-rebelles cantonnés au Rwanda et en Ouganda.

À cet effet, une réunion d'évaluation des Déclarations de Nairobi s'est tenue à Kinshasa le 7 juillet pour accélérer le rapatriement des ex-combattants du M23. Le constat fait par le coordonnateur du mécanisme national de suivi est qu'au plus tard au mois d'août, la République démocratique du Congo devrait avoir posé tous les actes qui permettraient justement de tirer un

trait définitif, comme souhaité par le rapport à Nairobi. Une délégation du Gouvernement congolais conduite par le Vice-Ministre de la défense a séjourné au début du mois de février à Kigali, où elle a signé un communiqué avec les autorités rwandaises sur le rapatriement des ex-rebelles du M23. Au total, 453 anciens membres du M23, qui avaient traversé la frontière rwandaise après leur défaite face aux FARDC en novembre 2013, ont été identifiés. On estime que les dossiers recensés au Rwanda sont clôturés.

En Ouganda par contre, l'Ambassade de la République démocratique du Congo à Kampala avait reçu 1 763 engagements individuels, et la Commission des amnisties en avait réceptionné 1 678, la différence de 85 constituant la catégorie des personnes qui ont souscrit par courrier électronique et qui, pour la plupart, se trouvaient déjà sur le sol congolais. À ce jour, 1 670 dossiers sont traités.

Dans le cadre du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants du M23, M. Gressly, Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, a fait état du décaissement de la première tranche de 1,5 million de dollars par le Gouvernement de la République démocratique du Congo, de 15 millions de dollars par la Banque mondiale, de 7 millions de dollars par la Suède et de 6 millions de dollars par la MONUSCO. Cette dernière versera une tranche additionnelle de 7 millions de dollars à partir du 1^{er} août prochain. Il y a lieu de signaler que 2 985 ex-combattants sont en phase de formation en vue de la réinsertion socioéconomique, dont 1 692 à la base militaire de Kamina et 1 293 à celle de Kitona. Ils ont tous reçus la carte de démobilisés. Par contre, ceux qui étaient à Kotakoli, au nombre de 819, ont tous été évacués vers Kamina.

Mon gouvernement prend bonne note des observations formulées par le Secrétaire général et

reste déterminé à aller de l'avant dans la tenue de ses engagements au titre de l'Accord-cadre. Il apprécie à sa juste valeur l'assistance apportée par les Nations Unies et souhaite, comme le souligne le Secrétaire général, une mobilisation plus accrue et plus active des pays signataires et garants de l'Accord-cadre en faveur de la mise en œuvre des engagements qu'ils ont également souscrits de manière à faire de la région des Grands Lacs un havre de paix, gage nécessaire pour la coopération et le développement.

Je ne saurais terminer mon propos sans dire un mot sur la présentation de la Présidente du Comité de sanctions. Notre position sur cette question est bien connue. La poursuite du transfert des armes à des groupes armés ou entre groupes armés, en violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, justifie la nécessité de poursuivre la surveillance attentive de l'application de l'embargo sur les armes et des autres mesures édictées par les résolutions concernant la République démocratique du Congo. Mais on doit se garder de tout amalgame. On ne peut pas mettre sur le même pied d'égalité le Gouvernement, auquel on demande des efforts dans la réforme de son armée, de ses services de sécurité et de police, et les groupes armés illégaux, qui se procurent librement des armes pour perpétuer cette insécurité. En gros, il doit être clairement établi que l'embargo sur les armes concerne uniquement les groupes armés.

Enfin, ma délégation tient à exprimer à tous les membres du Conseil toute la gratitude du peuple et du Gouvernement congolais pour leur dévouement à la cause de leur pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 15.